

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/07/2020

Ordre du jour :

- Création des différentes commissions communales
- Délégations aux différents syndicats
- Délégation du Conseil municipal au Maire
- Indemnités du Maire et des Adjointes
- Droit à la formation des élus
- Désignation d'un correspondant défense
- Questions diverses

Déroulement de la séance :

La séance se tient à 20h30, au foyer rural et à huis clos, pour des raisons sanitaires de distanciation physiques liées au Covid-19.

Absents :

- **Léa GIRARD**, procuration à Julie GIORDANO pour les votes de la soirée.
- Christine LADET, secrétaire. (Secrétaire de séance désigné : Valentin GAMBIER)

Le premier point abordé est **la délibération et le vote des indemnités du Maire et des Adjointes**. Le montant maximum de ces indemnités est fixé par les textes de lois. Il s'élève, par mois, en 2020, à 991,80 € brut pour le Maire et 385,05 € brut pour les Adjointes. Pour le Maire, il peut être délibéré mais à la baisse uniquement tandis qu'il est obligatoirement délibéré pour les Adjointes, à la baisse ou à la hausse.

Le Maire Pascal CORNIOT s'étant préalablement entretenu à ce sujet avec ses 1ère et 2ème Adjointes Danielle LEVASSEUR et Nelly MIKOLAJCZAK, la délibération prend en compte les éléments suivants :

- Volonté d'une répartition juste entre le Maire et les Adjointes suivant la répartition légale suivante : Maire 56,29 %, 1er et 2ème Adjointes 21,85 % chacun.
- Volonté de ne pas augmenter la somme à la charge des habitants, s'élevant sous la précédente mandature à 6750,96€ annuels.
- Prise en compte de l'augmentation de la Dotation Particulière Elus Locaux (DPEL) s'élevant en 2020 à 6060 € annuels contre 3030 € précédemment (soit le double).
- Soit une enveloppe globale d'un montant mensuel 1046,30 € brut.

Les montants des indemnités proposés sont les suivants, exprimés en % de l'indice terminal brut de la fonction publique territoriale (IBTFP) arrondi :

- **Maire : 15 %**
- **Adjointes : 5,95 %**

Vote : 9 votants et 1 procuration

Résultats : 10 pour, 0 contre, adopté à l'unanimité.

Le point suivant à aborder est la création des différentes commissions et délégations

Après un travail préalable du Maire et des Ajointes et quelques ajustements pendant la soirée, le résultat est le suivant :

1. Missions, délégations :

- **Finances, budget, relations publiques, représentation, affaires courantes** : Pascal CORNIOT
- **Ressources humaines, affaires juridiques, patrimoine** : Danielle LEVASSEUR
- **Communication, affaires sociales, tourisme** : Nelly MIKOLAJCZAK

2. Commissions internes :

- **Finances** : Pascal CORNIOT, Danielle LEVASSEUR, Nelly MIKOLAJCZAK, Julie GIORDANO
- **Urbanisme** : Pascal CORNIOT, Danielle LEVASSEUR, Nelly MIKOLAJCZAK, J-F ORTEL
- **Communication** : Nelly MIKOLAJCZAK, Valentin GAMBIER, Michelle LESGOURGUES, Josiane RIGAL
- **Agriculture, environnement, aménagement du territoire** : Pascal CORNIOT, Nelly MIKOLAJCZAK, Julie GIORDANO, Léa GIRARD
- **Plan communal de sauvegarde** : Pascal CORNIOT, Hervé MERAVILLES, J-F ORTEL
- **Animation, vie sociale** : Hervé MERAVILLES, Josiane RIGAL, Michelle LESGOURGUES
- **PLUI : Titulaires** : Pascal CORNIOT, Danielle LEVASSEUR, Nelly MIKOLAJCZAK, Julie GIORDANO, J-F ORTEL. **Suppléants** : Valentin GAMBIER, Léa GIRARD, Michelle LESGOURGUES, Hervé MERAVILLES, Josiane RIGAL

3. Commissions externes :

- **Eau, assainissement (Aquareso) : Tit** : Julie GIORDANO, **Sup** : Léa GIRARD
- **Électrification (Syndicat Territoire Energie Lot) : Tit** : Pascal CORNIOT, **Sup** : Nelly MIKOLAJCZAK.
- **SYDED du Lot : Tit** : Michelle LESGOURGUES, **Sup** : Hervé MERAVILLES
- **SIFA : Tit** : Michelle LESGOURGUES
- **Syndicat eau de Nuzéjols : Tit** : Hervé MERAVILLES, **Sup** : Valentin GAMBIER
- **Grand Cahors** : Pascal CORNIOT, Danielle LEVASSEUR

En ce qui concerne la question des **délégations du Conseil Municipal au Maire, le vote est reporté à une prochaine séance.**

Le point suivant concerne **le droit à la formation des élus par l'utilisation du DIF (Droit Individuel à la Formation).**

Vote : 9 votants et 1 procuration

Résultats : **10 pour, 0 contre, adopté à l'unanimité.**

Le dernier point à aborder est **la désignation d'un Correspondant Défense.**

En résumé, son rôle est de développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense mais également d'avoir un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire au sein de la commune.

Titulaire : **Hervé MERAVILLES**

Enfin, après quelques questions / réponses diverses, la séance se termine.

La date du prochain conseil municipal reste encore à déterminer